

C'est aussi cet esprit qui anime les députés du parti libéral quand ils s'opposent à la résolution présentée à la Chambre.

M. L'ORATEUR SUPPLEANT (M. Smith) (Cumberland): A l'ordre! L'orateur a parlé quarante minutes.

M. W. A. BEYNON (Moose-Jaw): C'est avec une certaine hésitation, monsieur l'Orateur, que je prends la parole après le discours poétique de l'honorable député de Huron-Sud (M. McMillan). Je ne consacrerai pas beaucoup de temps à discuter la question constitutionnelle impliquée par cette résolution, mais, plutôt, je traiterai du côté pratique de la question des secours aux chômeurs.

Vendredi soir dernier, l'ancien ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) nous a régalez d'un de ses discours caractéristiques et s'est étendu assez longuement sur la distribution des secours en Saskatchewan. Une des premières questions qu'il a posées à la droite de la Chambre fut celle-ci: Pourquoi ne pas avoir utilisé les organisations municipales des provinces dans le but d'administrer les secours? La réponse est très simple. L'organisation municipale a été employée avant la création de la commission de secours, mais les résultats ont été si peu satisfaisants qu'on a cru bon d'effectuer un changement. L'honorable député a dit que les conseils municipaux ne s'occupaient nullement de politique. Sans me soucier de sa déclaration je puis dire, sans crainte d'être contredit par le peuple de la Saskatchewan, que, dans une large mesure, cela n'est pas exact. Il y a eu des conseils municipaux qui ne se mêlaient nullement de politique, mais leur nombre était restreint, et, alors que l'organisation municipale distribuait les secours, le mécontentement était prononcé, très prononcé, car la distribution n'était pas équitable. C'est là une des raisons pour lesquelles on a cessé de les employer. Une autre raison est que, même dans les endroits où les conseils municipaux ne se mêlaient pas de politique, et faisaient de leur mieux pour distribuer les secours...

M. TOTZKE: L'honorable député a-t-il dit que les conseils municipaux s'occupaient de politique?

M. BEYNON: Oh! assurément.

M. TOTZKE: Qu'entend-il par là?

M. BEYNON: L'honorable député m'a bien entendu la première fois.

M. TOTZKE: Oui, mais qu'est-ce que l'honorable député veut dire?

Un MEMBRE: C'étaient des "grits".

[M. McMillan.]

M. BEYNON: Je ne pense pas que quiconque venu de la Saskatchewan ne puisse mettre en doute sérieusement ce que j'ai dit. De fait, je puis même dire à la Chambre que, depuis vingt-cinq ans on n'y a pas accompli grand'chose, si on a accompli quoi que ce soit, où la politique ne s'était pas mêlée.

M. COWAN (Long-Lake): Du mauvais côté.

M. BEYNON: La chose est connue de tous en Saskatchewan et je puis la faire confirmer par des députés qui ne siègent pas à droite. Même quand les conseils municipaux, qui ne s'occupaient pas de politique, faisaient de leur mieux pour distribuer les secours équitablement, leurs efforts causaient du mécontentement pour la raison bien naturelle que les divers conseils municipaux ne s'appuyaient pas sur la même méthode pour répartir les secours. Il s'ensuivait qu'un conseil distribuait les secours plus généreusement qu'un autre; un homme habitant un côté de la route situé dans telle municipalité recevait plus que son voisin, de l'autre côté de la route, mais dans une municipalité différente. Il existait donc beaucoup de mécontentement. Dans ces cas, ce n'était pas la faute des conseils, mais celle du système. Ajoutez à cela que chaque conseiller voulait avoir le plus possible pour la division qu'il représentait, ce qui est tout naturel et bien humain; mais cela aussi causait du mécontentement, parce que les hommes les plus énergiques, ceux ayant le plus de poigne obtenaient plus de secours que d'autres qui ne se montraient pas aussi entreprenants, et, cela encore, mécontentait beaucoup les gens. C'est pour toutes ces raisons qu'on a jugé à propos d'avoir une organisation absolument indépendante chargée d'administrer ces secours d'une façon uniforme et équitable dans toute la province. Les témoignages des deux côtés de la Chambre démontrent que cette manière d'agir a été plus que justifiée par les résultats, et cela est significatif.

Le député de Weyburn (M. Young) et l'ancien ministre de l'Agriculture ont parlé du personnel de la commission, de son administrateur général et de ses autres fonctionnaires. Le député de Weyburn a affirmé que tous les fonctionnaires chargés de la distribution des secours ont été choisis par un organisateur électoral. Il ne le sait évidemment pas lui-même personnellement, mais il tire cette conclusion de certains faits qui sont parvenus à sa connaissance et surtout d'un certain fait particulier. Il est allé au bureau de la commission de secours où l'un des commissaires lui a dit que la commission avait la liste et qu'elle allait nommer les préposés aux secours à sa prochaine réunion. Possédant une men-